



DOMAINE MICHEL MAGNIEN

RÉGIONAL
COTEAUX BOURGUIGNONS
Pinot Noir

DESCRIPTIF GÉOGRAPHIQUE

C'est en 1395 que Philippe le Hardi fit interdire la culture du Gamay au profit du Pinot Noir afin d'améliorer la qualité des vins. Au sein de l'AOC Bourgogne sont produits des vins rouges, blancs et rosés. L'appellation régionale s'étend sur près de 2 500 hectares du département de l'Yonne au Rhône en passant par la Côte d'Or.

DESCRIPTIF GÉOLOGIQUE

Ce vin est un assemblage de différentes parcelles de Côtes de Nuits reposant sur des sols argilo-calcaires. Certaines appellations Villages peuvent être repliées en Coteaux Bourguignons confèrent à ce vin sa grande qualité.

ACCORD METS & VINS

À table, ce vin sera s'accompagnera aisément de viandes rôties.

